

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MAYO, TENUE À MAYO, LE 14 JUILLET 2025, À 19 H 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ROBERT BERTRAND, MAIRE**

---

Sont présents :

Robert Bertrand, Maire  
Alain Dupuis, conseiller, siège #3  
Erin Kane, conseillère, siège #4  
Guy Roussel, conseiller, siège #5  
Pierre Robineau, conseiller, siège #6  
Secrétaire d'assemblée : Lucille Labonté

**ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE
2. DEMANDES DU PUBLIC
3. ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JUIN 2025
5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 JUIN 2025
6. CORESPONDANCES
7. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À TITRE DE DÉLÉGUÉ AU COMITÉ ADAP-INONDATION
8. ADOPTION DU BUDGET ET DES SALAIRES DU PERSONNEL D'ÉLECTION 2025
9. TRÉSORIE – APPROBATION DES COMPTES
  - 9.1 AUTORISATION DE PAIEMENT – FACT. 5083 – HKR
  - 9.2 AUTORISATION DE PAIEMENT – FACT. 28855 – LES PAVAGES LAFLEUR – AJUSTEMENT DU PRIX DU CARBURANT 2024-2025
  - 9.3 AUTORISATION DE PAIEMENT – FACT. 44053 – SERVITECH – MISE À JOUR DU RÔLE D'ÉVALUATION
10. RAPPORTS
  - 10.1 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
  - 10.2 RAPPORT DE LA VOIRIE
  - 10.3 RAPPORT DE L'INSPECTEUR
11. CRÉATION DU POSTE DE CHARGÉ DES OPPÉRATIONS – SSI DE MAYO ET MULGRAVE & DERRY
12. SUIVIS DES DOSSIERS DE VOIRIE EN COURS (INFORMATION)
13. DÉPÔT ET ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE – HKR – PRODUCTION DES PLANS ET DEVIS POUR SOUMISSION – RÉFECTION DU CH. RIVIÈRE-BLANCHE (SECTION 2) – PHASE 1
14. DÉPÔT ET ACCEPTATION DE SOUMISSION – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRE #2 – LES PAVAGES LAFLEUR - RÉFECTION DU CHEMIN BURKE
15. DÉTERMINATION DE MODALITÉS DE CONTRIBUTION POUR FINS DE PARC – LOT : 4 652 747
16. DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION – LOT : 4 652 571
17. DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION – LOT : 4 652 297

18. COMITÉ DES LOISIRS (INFORMATION)

18.1 MÉCHOUI 2025

20. PÉRIODE DE QUESTIONS (CONCERNANT L'ORDRE DU JOUR)

21. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

**1. OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

**2. DEMANDES DU PUBLIC**

Demandeur : Curtis Lavell, résident au : 4299, route 315 :

Question #1 - Pourquoi est-ce que des matériaux spécifiques ont été demandés dans l'appel d'offres de réparation et rechargement du ch. Burke?

Réponse #1 - Il était question de s'assurer d'un bon niveau de qualité et de durabilité des travaux en question.

Question #2 - Pourquoi est-ce l'appel d'offres pour le contrat d'entretien des chemins d'hiver de la municipalité présentement en vigueur est d'une durée de 4 ans?

Réponse #2 - De cette façon le contrat couvre la totalité du mandat d'un conseil qui est également de 4 ans.

**3. ORDRE DU JOUR**

**2025-07-105**

**IL EST PROPOSÉ** par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Alain Dupuis **ET RÉSOLU** : d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JUIN 2025**

**2025-07-106**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2025;

**ATTENDU QUE** les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Erin Kane **ET RÉSOLU** : d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2025.

Adoptée à l'unanimité

## **5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 JUIN 2025**

**2025-07-107**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 juin 2025;

**ATTENDU QUE** les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET RÉSOLU** : d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 juin 2025.

Adoptée à l'unanimité

## **6. CORESPONDANCES**

La directrice générale dépose au conseil le rapport annuel 2024-2025 des Amis de Forêt-la-Blanche ainsi qu'une lettre de remerciement pour le soutien offert par la municipalité à l'organisme.

## **7. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À TITRE DE DÉLÉGUÉ AU COMITÉ ADAP-INONDATION**

**2025-07-108**

**ATTENDU QUE** la résolution numéro 2025-02-034, adoptée lors de la séance du Conseil des maires de la MRC de Papineau, tenue le 19 février 2025, recommande et autorise la mise en place du comité de travail (ADAP Inondation) conformément à la recommandation de la Commission d'aménagement, Ressources naturelles et Environnement (CARNE);

**ATTENDU QUE** selon la proposition déposée au conseil des maires du 19 février 2025, le comité de travail ADAP Inondation se compose de 9 membres, dont un directeur général municipal ;

**ATTENDU QUE** ledit comité de travail a pour mandat d'élaborer un plan d'adaptation du territoire face aux inondations qui comprendra des mesures de résilience pour accroître la sécurité des personnes et des biens;

**ATTENDU QUE** les inondations majeures de 2017 et 2019, survenues sur le territoire de la municipalité de Mayo, ont impactées de façon significative, les citoyens et les infrastructures municipales;

**ATTENDU QUE** la directrice générale et greffière-trésorière, madame Lucille Labonté, se porte volontaire pour siéger sur ledit comité en tant que représentante du milieu municipal;

**ATTENDU QUE** le conseil reconnaît l'importance d'acquérir une meilleure compréhension des risques liés aux inondations et la nécessité de planifier des actions durables pour atténuer ces risques;

**IL EST PROPOSÉ** par Erin Kane, **APPUYÉ** par Pierre Robineau **ET RÉSOLU**

**QUE** la municipalité de Mayo, nomme madame Lucille Labonté, directrice générale et greffière-trésorière, comme représentante municipale et déléguée de la municipalité de Mayo à siéger sur le comité de travail ADAP Inondation de la MRC de Papineau;

Adoptée à l'unanimité

## 8. ADOPTION DU BUDGET ET DES SALAIRES DU PERSONNEL D'ÉLECTION 2025

**2025-07-109**

**ATTENDU** la tenue des élections générales municipales prévues pour le 2 novembre 2025;

**ATTENDU QUE** les fonds pour acquitter la dépense ont été pris en considération lors de la préparation et l'adoption du budget municipal 2025;

**ATTENDU QUE** la rémunération du personnel électoral ne peut être inférieure à celle établie par le Règlement sur les tarifs des rémunérations payable lors d'élection et de référendums municipaux, publiés le 5 février 2025, à la Gazette officielle du Québec;

**ATTENDU** les taux salariaux déjà établis par la municipalité de Mayo, pour le personnel électoral, lors des élections générales municipales du 7 novembre 2021;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont tous pris connaissance du tableau des taux salarial proposé pour le personnel des élections générales du 2 novembre 2025;

**ATTENDU QUE** l'élection du préfet au suffrage universel lors de la tenue du scrutin, dont la responsabilité relève des municipalités, occasionnera une charge de travail additionnelle pour le personnel électoral;

**IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET RÉSOLU**

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer les transferts budgétaires tels que présentés au tableau suivant :

Poste budgétaire	Description	Débit	Crédit
02-140-00-419	Honoraires - Autres		13 000.00
02-140-00-670	Fourniture de bureau	1 500.00	
02-140-00-140	Employés	10 000.00	
02-140-00-321	Frais postaux	1 000.00	
02-140-00-310	Déplacement du personnel	500.00\$	
	<b>TOTAL</b>	<b>13 000.00\$</b>	<b>13 000.00\$</b>

**ET QUE** les sommes payables aux membres du personnel responsable de l'organisation des élections soient majorées d'un facteur de 1.2, afin de compenser ceux-ci pour les tâches additionnelles occasionnées par l'élection du préfet;

Adoptée à l'unanimité

## 9. TRÉSORIE – APPROBATION DES COMPTES

**2025-07-110**

**ATTENDU QUE** le conseil prend connaissance de la liste des comptes payés selon les dispositions du règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires;

**IL EST PROPOSÉ** par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET**

**RÉSOLU** : d'approuver la liste des comptes couvrant la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2025.

Chèque numéro 13647 à 13672 :	170 620.27 \$
Paielements en ligne PR-2 :	758.31 \$
Paielements en ligne PR-4 :	2 013.32 \$
Paies :	<u>24 065.93 \$</u>
<b>Grand total :</b>	<b><u>213 743.65\$</u></b>

Adoptée à l'unanimité

#### **9.1 AUTORISATION DE PAIEMENT – FACT. 5083 – HKR**

##### **2025-07-111**

**ATTENDU** l'adoption de la résolution no. 2025-04-065, octroyant le contrat d'ingénierie à la firme HKR Consultation, pour l'analyse de faisabilité de travaux de réfection sur la (section 2) du chemin de la Rivière-Blanche, incluant des notes techniques;

**ATTENDU** la réception de la facture portant le numéro 5083, en date du 23 juin 2025, au montant de 8 609.59\$ plus les taxes applicables, de la part de la compagnie HKR Consultation suivant la livraison des services en question;

**ATTENDU QUE** les frais facturés sont conformes aux termes du contrat octroyé par la municipalité de Mayo;

**IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Alain Dupuis **ET RÉSOLU** :

**QUE** le Conseil autorise le paiement de la facture précitée d'un montant de 8 609.59\$ plus les taxes applicables:

**ET QUE** la subvention dans le cadre du programme de remboursement de la taxe d'accise (TECQ 2024-2028) soit utilisée afin d'acquitter ces dépenses.

Adoptée à l'unanimité

#### **9.2 AUTORISATION DE PAIEMENT – FACT. 28855 – LES PAVAGES LAFLEUR – AJUSTEMENT DU PRIX DU CARBURANT 2024-2025**

##### **2025-07-112**

**ATTENDU QUE** la résolution 2022-10-141 octroyant le contrat de déneigement 2022-2025 à la compagnie Les Pavages Lafleur et Fils inc. prévoit qu'il y aura indexation du prix du diesel à la fin de chaque saison tel que calculé par le ministère des Transports (MTQ);

**ATTENDU** la réception de la facture numéro 28855 d'un montant de 4 875.51\$ plus les taxes applicables, de la part des Pavages Lafleur pour l'ajustement du prix du carburant applicable à la saison de déneigement 2024-2025 selon la formule de calcul utilisée pas le MTQ;

**IL EST PROPOSÉ** par Erin Kane, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET RÉSOLU** :

**QUE** le Conseil autorise le paiement de la facture précitée d'un montant de 4 875.51\$, plus les taxes applicables :

**ET QUE** les fonds pour acquitter la dépense soient puisés à même le poste budgétaire prévu à cette fin.

Adoptée à l'unanimité

### **9.3 AUTORISATION DE PAIEMENT – FACT. 44053 – SERVITECH – MISE À JOUR DU RÔLE D'ÉVALUATION**

**2025-07-113**

**ATTENDU QUE** la résolution 2020-08-146, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 août 2020, octroie un contrat de service professionnel à la firme Servitech Inc. afin que celle-ci offre les services liés à l'évaluation foncière de chacune des municipalités de la MRC de Papineau pour les années 2021 à 2024;

**ATTENDU QUE** par la résolution 2024-01-010, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 24 janvier 2024, le contrat de services professionnels conclu avec la firme Servitech Inc. est prolongé d'un an (2025) conformément à l'article 2.4 dudit contrat;

**ATTENDU** la réception de la facture portant le numéro 44053, d'un montant de 4 639.40\$, plus les taxes applicables, de la part de la firme Servitech, pour les honoraires professionnels de la tenue à jour des rôles d'évaluation de la municipalité, du 24 janvier au 12 juin 2025;

**ATTENDU QUE** les frais de la mise à jour périodique des rôles d'évaluation foncière ont été pris en considération lors de la préparation et l'adoption du budget municipal 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Alain Dupuis **ET RÉSOLU :**

**QUE** le Conseil autorise le paiement à la compagnie Servitech, de la facture numéro 44053, d'une somme de 4 639.40\$ plus les taxes applicables :

**ET QUE** les fonds pour acquitter la dépense soient puisés à même le poste budgétaire prévu à cette fin.

Adoptée à l'unanimité

## **10. RAPPORTS**

### **10.1 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Nombre d'intervention	Lieu	Type d'intervention
F-25-06-016 June 14 2025	501 Rivière Blanche Mayo	Accident avec Blessé / Véhiculé dans la Rivière

### **10.2 RAPPORT DE LA VOIRIE**

Date	Description des travaux
Juin 2025	Entretien du parc brunet par déboisement de mayo
Juin 2025	X2 grattage des chemins par transport Deschamps

5 – 6 juin 2025	Abat poussière par multi route
20 juin 2025	Dégager Ch Burke arbre de tombé par inspecteur
<b>TRAVAUX À VENIR AU MOIS JUILLET 2025</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrat donné a i-tek pour réparation crack asphalte sur Roy <ul style="list-style-type: none"> <li>• Début travaux (fin-juillet)</li> </ul> </li> <li>- Réparation ventre bœuf + rechargement + fossé Burke <ul style="list-style-type: none"> <li>• Début 1 juillet</li> </ul> </li> <li>- Scellant Roy – août</li> <li>- GRATTAGE DES CHEMINS</li> <li>- Lignage – août</li> <li>- Nid poule a réparer sur Burke (inspecteur) dans juillet.</li> <li>- Nettoyage branche et arbre fossé (juillet)</li> <li>- Couper bord des routes (juillet)</li> </ul>	

### 10.3 RAPPORT DE L'INSPECTEUR

Numéro	Adresse	Nature	Zonage
2025-0601	577 ch. Burke	Rénovation (rallonge)	7-f
2025-0602	577 ch. Burke	Installation septique	7-f
2025-0603	165 ch. Des Libellules	Clôture	7-f
2025-0604	5000 rte. 315	Rénovation fondation, etc.	5-v
2025-0605	451 ch. Rivière-Blanche	Bâtiment accessoire (remise)	14-v
2025-0606	4526 rte. 315	Rénovation revêtement etc.	5-v

### 11. CRÉATION DU POSTE DE CHEF DES OPÉRATIONS – SSI DE MAYO ET MULGRAVE & DERRY

#### 2025-07-114

**ATTENDU** la démission de monsieur Sylvain Laframboise, Capitaine du service incendie de Mayo et Mulgrave & Derry (SSI) en mars 2025;

**ATTENDU** la recommandation de la part du Directeur du service incendie, proposant la nomination de monsieur Dan Marengère comme chef des opérations du service de sécurité incendie de Mayo et Mulgrave & Derry;

**IL EST PROPOSÉ** par Erin Kane, **APPUYÉ** par Alain Dupuis **ET RÉSOLU**

**QUE** le Conseil octroie le poste de Chef des opérations SSI à monsieur Dan Marengère.

Adoptée à l'unanimité

### 12. SUIVIS DES DOSSIERS DE VOIRIE EN COURS (INFORMATION)

La directrice générale présente l'état d'avancement des travaux d'investissement en infrastructures routières et les derniers développements de chacun des dossiers en cours.

**13. DÉPÔT ET ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE – HKR – PRODUCTION DES PLANS ET DEVIS POUR SOUMISSION – RÉFECTION DU CH. RIVIÈRE-BLANCHE (SECTION 2) – PHASE 1**

**2023-07-115**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Mayo peut en vertu de l'article 936 du code municipal du Québec, conclure des ententes de gré à gré pour des contrats inférieurs à 25 000.00\$

**ATTENDU** l'adoption de la résolution no. 2025-04-065, octroyant le contrat d'ingénierie à la firme HKR Consultation, pour l'analyse de faisabilité de travaux de réfection sur la (section 2) du chemin de la Rivière-Blanche, incluant des notes techniques;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du rapport de la firme HKR Consultation ainsi que des notes techniques l'accompagnant;

**ATTENDU QUE** le conseil désire procéder aux travaux de réfection de la (Section 2) – phase 1 du chemin de la Rivière-Blanche, comme décrit en option 3 du rapport d'analyse de la firme HKR Consultation;

**ATTENDU** la réception de l'offre de service de la firme HKR Consultation pour la production des plans et devis pour appel d'offres sur le SEAO du projet de réfection du chemin de la Rivière-Blanche (Section 2) – phase 1;

**ATTENDU QUE** les services incluent sont les suivants :

Analyse des intrants et réglementation	Montant forfaitaire	950.25\$
Relevé topographique 3D (entre le #220 et # 240)	Montant forfaitaire	2 302.65\$
Mise en plan de l'état des lieux (entre le #220 et # 240)	Montant forfaitaire	1 333.50\$
Plans et devis (Option 3 sur 930 m) pour soumission	Montant forfaitaire	5 760.30\$
Plans et devis (Option 3 sur 930 m) pour construction	Montant forfaitaire	3 529.05\$
Suivi durant l'appel d'offres	Montant forfaitaire	2 244.90\$
Analyse des soumissions	Montant forfaitaire	2 142.00\$
Réunion de travail (au besoin)	Montant forfaitaire	546.00\$
TOTAL		18 262.65\$

**IL EST PROPOSÉ** par Erin Kane **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET RÉSOLU**

**QUE** la municipalité de Mayo accepte les termes et conditions de la soumission présentée par la firme HKR Consultation, pour la production des plans et devis de la (Section 2) – phase 1, du projet de réfection du chemin de la Rivière-Blanche, d'une somme de 18 262.65\$, plus les taxes applicables :

**ET QUE** la subvention dans le cadre du Programme de remboursement de la taxe d'accise (TECQ 2024-2028) soit utilisée et affectée à cette dépense.

**ET QUE** le conseil autorise la directrice générale à procéder au dépôt de l'appel d'offres au SEAO, conformément au règlement concernant la politique de gestion contractuelle, dès la réception des plans et devis définitifs.

Adoptée à l'unanimité

#### **14. DÉPÔT ET ACCEPTATION DE SOUMISSION – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES #2 – LES PAVAGES LAFLEUR - RÉFECTION DU CHEMIN BURKE**

**2025-07-116**

**ATTENDU** la résolution numéro 2025-06-092, par laquelle un contrat de réfection d'une partie du chemin Burke a été octroyé à la compagnie Les Pavages Lafleur et Fils;

**ATTENDU QUE** lors des travaux en chantier, un déblai et remblai supplémentaire de 344.00 m.cu a été nécessaire afin de réparer les ventres-de-bœuf identifiés dans les zones 3; 2 et 1;

**ATTENDU QUE** la nécessité des travaux supplémentaires a été confirmée par l'inspecteur en bâtiments, environnement et voirie suite à une inspection visuelle en chantier;

**ATTENDU** la réception d'une soumission de la part de la compagnie Les Pavages Lafleur et Fils, d'un montant de 15 824.00\$, plus les taxes applicables, pour les travaux supplémentaires en question;

**ATTENDU QUE** lors de l'excavation de la zone 1 des travaux de réfection du chemin Burke, un ponceau galvanisé de 450 mm en très mauvais état a été déterré;

**ATTENDU** la réception d'une soumission de la part de la compagnie Les Pavages Lafleur et Fils, d'un montant de 8 863.05\$, plus les taxes applicables, pour le remplacement du ponceau existant par un ponceau de polyéthylène haute densité (PEHD) R320, de mêmes dimensions;

**ATTENDU QUE** la nécessité des travaux supplémentaires a été confirmée par l'inspecteur en bâtiments, environnement et voirie suite à une inspection visuelle en chantier;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance des soumissions préalablement mentionnées;

**IL EST PROPOSÉ** par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Pierre Robineau **ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil accepte la soumission présentée par la compagnie Les Pavages Lafleur et Fils pour les travaux de déblais et remblais supplémentaires de 344 m.cu du chemin Burke, d'un montant de 15 824.00\$, plus les taxes applicables;

**ET QUE** les sommes pour acquitter la dépense soient puisés à même le fond réservé de carrières et sablières.

**ET QUE** le conseil accepte la soumission présentée par la compagnie Les Pavages Lafleur et Fils, pour le remplacement du ponceau de 450mm, trouvé dans la zone 1 du chantier de réfection du chemin Burke, d'un montant de 8 863.05\$, plus les taxes applicables;

**ET QUE** les sommes pour acquitter la dépense soient puisés à même le budget de fonctionnement de la voirie.

Adoptée à l'unanimité

**15. DÉTERMINATION DE MODALITÉS DE CONTRIBUTION POUR FINS DE PARC – LOT : 4 652 747**

**2025-07-117**

**ATTENDU** la demande de permis de lotissement déposée à la municipalité par le propriétaire du lot : 4 652 747 en date du 3 juillet 2025;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 28 du règlement 2016-02 permis et certificat, cette opération est assujettie à une contribution pour fins de parcs de la part du propriétaire requérant;

**ATTENDU QUE** selon (l'art. 28 al. 1) du règlement 2016-02, le choix de modalité de cette contribution relève du conseil municipal;

**IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET**

**RÉSOLU**

**QUE** la municipalité de Mayo perçoive la contribution pour fins de parcs associés à la demande de lotissement du lot : 4 652 747 sous forme de compensation financière selon les dispositions prévues à (l'art. 28) du règlement 2016-02.

Adoptée à l'unanimité

**16. DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION – LOT : 4 652 571**

**2025-07-118**

**ATTENDU QUE** la propriétaire du lot 4 652 571 est Mme. Isabelle Desilets;

**ATTENDU QUE** le propriétaire du lot 4 652 571 a déposé une demande de démolition du bâtiment accessoire situé sur ledit lot, au 340, chemin Walker à Mayo, en date du 7 juillet 2025;

**ATTENDU QUE** conformément au règlement 2023-01 concernant la démolition, la demande de madame Isabelle Desilet a été présentée au comité de démolition pour analyse et approbation;

**ATTENDU QUE** le comité a pu établir que le bâtiment accessoire situé au 340, chemin Walker à Mayo, faisant l'objet de la demande de démolition, ne représente pas un bâtiment à valeur patrimoniale;

**ATTENDU QUE** le bâtiment en question exhibe des dommages structurels importants;

**IL EST PROPOSÉ** par Erin Kane, **APPUYÉ** par Alain Dupuis **ET RÉSOLU**

**QUE** le conseil approuve la demande de démolition du bâtiment accessoire situé au 340, chemin Walker à Mayo.

Adoptée à l'unanimité

#### **17. DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION – LOT : 4 652 297**

**2025-07-119**

**ATTENDU QUE** le propriétaire du lot 4 652 297 est M. Maxime Larente;

**ATTENDU QUE** le propriétaire du lot 4 652 297 a déposé une demande de démolition du bâtiment accessoire situé sur ledit lot, au 577, chemin Burke à Mayo, en date du 10 juillet 2025;

**ATTENDU QUE** conformément au règlement 2023-01 concernant la démolition, la demande de monsieur Maxime Larente a été présentée au comité de démolition pour analyse et approbation;

**ATTENDU QUE** le comité a pu établir que le bâtiment accessoire situé au 577, chemin Burke à Mayo, faisant l'objet de la demande de démolition, ne représente pas un bâtiment à valeur patrimoniale;

**ATTENDU QUE** le bâtiment en question exhibe des dommages structurels importants;

**IL EST PROPOSÉ** par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Alain Dupuis **ET RÉSOLU**

**QUE** le conseil approuve la demande de démolition du bâtiment accessoire situé au 577, chemin Burke à Mayo.

Adoptée à l'unanimité

#### **18. COMITÉ DES LOISIRS (INFORMATION)**

##### **18.1 MÉCHOUI 2025**

La directrice générale présente l'état des revenus et dépenses effectuées pour la tenue du pique-nique annuel 2025.

#### **19. VARIA (AUCUN)**

#### **20. PÉRIODE DE QUESTIONS (CONCERNANT L'ORDRE DU JOUR) AUCUNE**

**21. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**2025-07-120**

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Alain Dupuis  
**APPUYÉ** par Erin Kane **QUE** la séance soit levée.

20 h 25

Adoptée à l'unanimité

**MUNICIPALITÉ DE MAYO**

Je soussignée, Lucille Labonté directrice générale et greffière-trésorière atteste qu'il y a des fonds disponibles pour lesquelles les dépenses ont été projetées et dépensées.

**Par** .....  
Lucille Labonté, directrice générale et greffière-trésorière

Je, Robert Bertrand maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature pour toutes les résolutions qu'il contient afin de rencontrer les exigences de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

**Par** .....  
Robert Bertrand, maire